

AR Prefecture043-214300485-20230405-D_23_2023-DE
Reçu le 07/04/2023

2023 – 23

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 5 avril 2023, au lieu habituel, à 20h00**
Date de la convocation : 29 mars 2023
Président de séance : M. André BRIVADIS
Maire,**Nombre de conseillers**- en exercice : **13**
- présents : **12**
- votants : **13**
- absents : **0****Liste des membres :** M. BRIVADIS André, Maire, M GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, M BLANCHEFORT Fabien, Mme SAVINEL Armelle, Adjoint, M. PHILBEE Paul, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier, M. VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M. PHILIPON Pierre, M. SPECCEL Gérard,**Procuration :**

Mr WENGER Stéphane a donné procuration à M. BRIVADIS André

Secrétaire de séance : M. PHILIPON Pierre**2023 – 23 : Affectation du résultat Budget principal commune**Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	186 722,67
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	391 465,91
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	578 188,58
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-139 950,32
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	12 526,91
Besoin de financement F. = D. + E.	127 423,41
AFFECTATION = C. = G. + H.	578 188,58
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	127 423,41
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	450 765,17
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

AR Prefecture

043-214300485-20230405-D_23_2023-DE
Reçu le 07/04/2023

2023 – 23

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité ouvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil municipal vote l'affectation du résultat comme détaillé ci-dessus.

Le Maire
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance



Nombre de votants		13
VOTE	ABSTENTIONS	3
	CONTRE	0
	POUR	10